

NOTE DE LA RÉDACTION.—Nous nous sommes toujours fait un devoir de défendre MM. les inspecteurs d'écoles, soit dans la presse, soit en public ; chaque fois que l'occasion s'en est présentée nous avons proclamé bien haut " qu'aucun système d'instruction primaire n'est possible sans l'inspection ". Mais aussi, nous n'oublions pas que nous sommes avant tout l'organe des membres du corps enseignant, et que nous devons combattre les mêmes combats que nos confrères, de quel côté que vienne l'attaque.

Nous félicitons M. l'inspecteur Vien, d'avoir élevé la voix en cette circonstance ; c'est une éloquente condamnation de toutes les fautes qui ont pu être commises dans le passé par quelques inspecteurs d'écoles.

Toute institution qui a à cœur d'attirer la confiance et d'imposer le respect, doit être comme la femme de César, " à l'abri de tout soupçon ".

C.-J. M.

La réforme de l'orthographe à l'Académie française

L'éternelle question de l'orthographe est entrée tout récemment dans une nouvelle phase. Les journaux nous ont appris, en effet, que M. Gréard venait de présenter à l'Académie,—au nom de la commission du Dictionnaire—une note tendant à apporter à l'orthographe actuelle des modifications assez profondes, dans le sens de l'ordre et de la logique.

Le système en vigueur—nul ne l'ignore—tient grand compte, dans l'orthographe des mots, de la provenance et de l'étymologie. Il est, si l'on veut, le système de la " couleur locale ". Ses défenseurs se fondent principalement sur l'utilité de l'orthographe étymologique au point de vue de l'explication des termes ; ils considèrent, d'ailleurs, qu'il y

aurait quelque impiété à dénaturer par des " mutilations barbares " tant de précieux vocables hérités du grec ou du latin. Des adversaires autorisés leur répliquent que l'orthographe actuelle fourmille de contradictions introduites par l'usage, et qu'elle ne présente aucunement cet ordre et cette fixité que devrait avoir une forme vraiment scientifique. C'est à ce point, disent-ils avec M. Henry Fouquier (article du *XIX^e Siècle*, n^o du 2 février), " que l'orthographe classique est pleine de fautes d'orthographe ". Ils ajoutent que si la connaissance parfaite en peut procurer un plaisir d'érudite et de lettré, elle n'en demeure pas moins inaccessible au plus grand nombre ;—enfin que l'étude n'en va pas sans retarder les progrès des élèves à l'école primaire. Et, c'est pourquoi ils réclament, les uns l'adoption d'un système purement phonétique, les autres plus modérés, quelques changements en harmonie avec les règles fondamentales du bon langage, et la simplification raisonnée de l'orthographe d'usage.

Sans vouloir trancher le débat par des arguments personnels, nous estimons que le triomphe du phonétisme créerait à brève échéance, de graves embarras. La prononciation revenant la seule loi orthographique, les formes varieraient nécessairement d'une province à l'autre, d'une époque à l'autre, sans que jamais notre pauvre langue française pût reconquérir l'unité et l'homogénéité.

Mais revenons à la note au sujet de laquelle nous avons dessein de donner une simple information. M. Gréard y propose la suppression des fameuses " exceptions "—cauchemar des maîtres autant que des écoliers—et la rectification des illogismes qui répugnent le plus au bon sens.

Voici d'après l'article de M. Fouquier, les grandes lignes de la réforme sur laquelle l'Académie doit statuer :

Suppression des majuscules dans le corps